

## Avis Financier

# AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE

Les actionnaires de l'action I2 (FR0013053444) du Compartiment JUST TRANSITION FOR CLIMATE de la SICAV **AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING**, gérée par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés qu'à compter du 22 décembre 2023, les actions seront décimalisées au cent-millième. En outre, le montant minimum de souscription ultérieure sera abaissé à un cent-millième d'action.

Cette modification ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers et n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

La documentation réglementaire du Compartiment est mise à jour pour tenir compte de cette évolution à compter du 22 décembre 2023.

Les autres caractéristiques du Compartiment demeurent inchangées.

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés (DIC) de votre Compartiment AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – JUST TRANSITION FOR CLIMAT, disponible sur le site internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

Le prospectus et les documents d'informations clés, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriels sont disponibles gratuitement auprès du représentant en Suisse.

**Représentant en Suisse**  
CACEIS (Switzerland) SA  
Route de Signy, 35  
CH-1260 Nyon / VD, Suisse

**Banque chargée du Service de paiement en Suisse**  
CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse,  
Route de Signy, 35  
CH-1260 Nyon / VD, Suisse

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.